

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 23 janvier 2024** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Frédéric Galantai, maire
Monsieur Vincent Noël, conseiller
Monsieur Patrick Dion, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Sylvie Major, conseillère
Madame Julie Simoneau, conseillère
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Frédéric Galantai.

Sont également présentes :

Madame Nathalie Leclaire, directrice générale
Maître Karine Patton, greffière

Est absente :

Madame Karine Laroche, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. PÉRIODE DE QUESTIONS

2. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE

2.1 Adoption de l'ordre du jour.

2.2 Adoption des procès-verbaux.

- i. Séance ordinaire du 12 décembre 2023, séances extraordinaires du 19 décembre 2023 respectivement à 19 h et à 19 h 30 et séance extraordinaire du 22 décembre 2023 à 8 h.

2.3 Appuis financiers et demandes diverses.

- i. Demande de soutien financier de la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine pour l'année 2024.

2.4 Dépôt de la liste des employés embauchés par la directrice générale.

2.5 Assises annuelles 2024 de l'Union des municipalités du Québec.

3. CONSULTATIONS PUBLIQUES

3.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 12 décembre 2023 sur le projet de règlement 1521.

4. **AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS**
5. **OCTROI DE CONTRATS**
- 5.1 Octroi d'un contrat pour enduit protecteur pour assurer l'intégrité de la dalle de béton de l'aréna.
6. **COMMUNICATIONS**
7. **FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS**
- 7.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.
- 7.2 Achat d'équipement, de matériel divers et d'honoraires professionnels - autorisation de dépenses au fonds de roulement.
8. **GÉNIE**
9. **GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
- 9.1 Autorisation de signature - Entente de règlement dans le cadre du dossier 505-17-013918-232.
- 9.2 Autorisation de signature pour les ententes dans le cadre du dossier 505-17-011627-199.
10. **LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE**
- 10.1 Autorisation de signature - licence concernant l'accès, l'utilisation et la reproduction de ressources numériques avec BIBLIOPRESTO.CA pour la plateforme Toutapprendre.
- 10.2 Autorisation de signature - licence concernant l'accès, l'utilisation et la reproduction de ressources numériques avec BIBLIOPRESTO.CA pour la plateforme Protégez-vous.
- 10.3 Autorisation de signature - lettre d'entente avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec pour l'adhésion au programme Biblio-Jeux.
- 10.4 Approbation du bilan 2023 du plan d'action municipal concernant les personnes handicapées 2023.
- 10.5 Adoption du Cadre de référence du soutien aux organismes admissibles mis à jour.
11. **RESSOURCES HUMAINES**
12. **SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
13. **TRAVAUX PUBLICS**
14. **URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
- 14.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 13 décembre 2023.

14.2 Dérogations mineures.

- i. Demande de dérogation mineure - comité consultatif d'urbanisme - séance du 13 décembre 2023.

14.3 PIIA.

- i. Demandes de PIIA - comité consultatif d'urbanisme - séance du 13 décembre 2023.

15. **VARIA**

16. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

18. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

2024-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-01-002

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de donner lecture des procès-verbaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion
et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigés, les procès-verbaux des séances suivantes:

- séance ordinaire du 12 décembre 2023 à 19 h 30;
- séance extraordinaire du 19 décembre 2023 à 19 h;
- séance extraordinaire du 19 décembre 2023 à 19 h 30.

D'ADOPTER, avec la modification suivante apportée à la résolution 2023-12-430, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2023 à 8 h:

La date d'entrée en fonction est le ou vers le 5 février 2024.

ADOPTÉE

2024-01-003

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA PRAIRIE-DE-LA-MAGDELEINE POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU que la demande de soutien financier pour l'année 2024 de la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine est conforme à la Politique d'admissibilité et de soutien des organismes et au Cadre de référence du soutien aux organismes admissibles;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion
et résolu unanimement :

D'ACCORDER un soutien financier de 36 000 \$ à la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine pour l'année 2024, en plus d'assumer les coûts d'abonnement annuel à la revue Généalogie.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de l'article 21 du Règlement 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

2024-01-004

ASSISES ANNUELLES 2024 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du Conseil qui le désirent à assister aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu à Montréal du 22 au 24 mai 2024, les frais et dépenses qu'ils engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 12 DÉCEMBRE 2023 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1521

Les membres du Conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

2024-01-005

OCTROI D'UN CONTRAT POUR ENDUIT PROTECTEUR POUR ASSURER L'INTÉGRITÉ DE LA DALLE DE BÉTON DE L'ARÉNA

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Patrick Dion

APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour enduit protecteur afin d'assurer l'intégrité de la dalle de béton de l'aréna au plus bas soumissionnaire conforme, soit R3 Construction inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 125 042,81 \$, taxes incluses, selon les quantités estimées. Les documents d'appel d'offres Génie-2023-08, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service du génie ou son représentant à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat ainsi que tous les documents y afférents.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1402-E.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2024-01-006

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 16 janvier 2024 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 1 912 069,48 \$ pour les activités financières, de 2 808 473,27 \$ pour les activités d'investissement et de 1 674 012,67 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER le trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, sa confirmation de disponibilité de crédits budgétaires ayant été émise.

ADOPTÉE

2024-01-007

ACHAT D'ÉQUIPEMENT, DE MATÉRIEL DIVERS ET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – AUTORISATION DE DÉPENSES AU FONDS DE ROULEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le trésorier à emprunter 895 000 \$ au fonds de roulement, et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2024, aux fins d'effectuer les dépenses en immobilisations.

D'AUTORISER le trésorier à emprunter 350 000 \$ au fonds de roulement, et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2024, aux fins de financer des honoraires professionnels à venir pour des projets en immobilisations.

QUE ces sommes seront remboursées sur un terme de cinq ans à compter de 2024.

ADOPTÉE

2024-01-008

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE RÈGLEMENT DANS LE CADRE DU DOSSIER 505-17-013918-232.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la greffière à signer, pour et au nom de la Ville l'entente de règlement entre la Ville et la Régie de l'assurance maladie du Québec, ainsi que tout autre document y afférent, dans le cadre du dossier 505-17-013918-232.

ADOPTÉE

2024-01-009

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LES ENTENTES DANS LE CADRE DU DOSSIER 505-17-011627-199

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Sylvie Major
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la greffière à signer, pour et au nom de la Ville les ententes de transaction et quittance mutuelle pour:

1. la demande principale dans le dossier portant le numéro 505-17-011627-199;
2. la demande reconventionnelle dans le dossier portant le numéro 505-17-011627-199;

ainsi que tout autre document y afférent.

ADOPTÉE

2024-01-010

AUTORISATION DE SIGNATURE - LICENCE CONCERNANT L'ACCÈS, L'UTILISATION ET LA REPRODUCTION DE RESSOURCES NUMÉRIQUES AVEC BIBLIOPRESTO.CA POUR LA PLATEFORME TOUTAPPRENDRE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Patrick Dion
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville la licence avec BIBLIOPRESTO.CA pour la plateforme Toutapprendre, laquelle aura une durée de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2024.

Le tarif d'abonnement pour trois ans est de 3 932,70 \$, plus les taxes applicables.

QUE les sommes nécessaires au paiement de cette licence, pour les années 2025 et 2026 soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2024-01-011

AUTORISATION DE SIGNATURE - LICENCE CONCERNANT L'ACCÈS, L'UTILISATION, ET LA REPRODUCTION DE RESSOURCES NUMÉRIQUES AVEC BIBLIOPRESTO.CA POUR LA PLATEFORME PROTÉGEZ-VOUS

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville la licence avec BIBLIOPRESTO.CA pour la plateforme Protégez-vous, laquelle aura une durée de deux ans commençant le 1^{er} janvier 2024.

Le tarif d'abonnement pour deux ans est de 599,29 \$, plus les taxes applicables.

QUE les sommes nécessaires au paiement de cette licence, pour l'année 2025 soient réservées à même le budget de l'année visée.

ADOPTÉE

2024-01-012

AUTORISATION DE SIGNATURE - LETTRE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC POUR L'ADHÉSION AU PROGRAMME BIBLIO-JEUX

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Simoneau

APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le chef de division - Bibliothèque, ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville l'entente avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec pour l'adhésion au programme Biblio-Jeux, laquelle aura une durée de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2024.

Le tarif d'abonnement pour 2024 est de 432,44 \$, taxes incluses.

QUE les sommes nécessaires au paiement de cette entente, pour les années 2025 et 2026 soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2024-01-013

APPROBATION DU BILAN 2023 DU PLAN D'ACTION MUNICIPAL CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPÉES 2023

ATTENDU l'adoption du plan d'action municipal concernant les personnes handicapées pour l'année 2023;

ATTENDU que la Ville de La Prairie doit soumettre un bilan des actions réalisées en 2023 à l'Office des personnes handicapées du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major

APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

D'APPROUVER le bilan 2023 du plan d'action municipal concernant les personnes handicapées 2023.

ADOPTÉE

2024-01-014

ADOPTION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DU SOUTIEN AUX ORGANISMES ADMISSIBLES MIS À JOUR

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter une mise à jour au Cadre de référence du soutien aux organismes admissibles, afin de modifier la section 8.8 du document, laquelle est relative à la tenue des barrages routiers;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le Cadre de référence du soutien aux organismes admissibles mis à jour en janvier 2024.

D'ABROGER la Politique de gestion des barrages routiers pour les collectes de fonds dont la dernière révision date de janvier 2018.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 13 DÉCEMBRE 2023

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 13 décembre 2023.

2024-01-015

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU que la demande de dérogation mineure suivante est présentée au Conseil municipal:

Numéro de la dérogation mineure:	2023-0113
Numéro de cadastre:	2 267 952 du cadastre du Québec
Adresse civique:	4545, chemin de Saint-Jean
Nature et effets de la demande:	La demande de dérogation mineure vise à permettre l'installation d'une porte de garage d'une hauteur supérieure à celle prescrite au Règlement de zonage 1250: 1. la porte de garage d'une hauteur de 3,66 m, alors que l'article 1151 prévoit que la hauteur maximale des portes de garage est fixée à 2,5m.
Numéro de la recommandation du CCU:	2023-098

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme le 13 décembre 2023;

Monsieur le Maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le Conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du Conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël

et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure ci-dessus mentionnée, les attendus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-01-016

DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251;

No PIIA	Adresse	Description	Recommandation CCU
2023-0038	10-18, boulevard des Champs-Fleuris	Projet d'aménagement d'une aire de stationnement	2023-099
2023-0096	340, rue Bellevue	Projet de rénovation extérieure	2023-100

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'APPROUVER les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

2024-01-017

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 10

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Frédéric Galantai, maire

Me Karine Patton, greffière